



MESURES D'URGENCE

Mise à jour
24 mars 2022

Table des matières

Introduction	P. 3
Organisation des mesures d'Urgence	P. 4
Emplacement	P. 4
Moyens de secours minimaux	P. 5
Plan d'installation	P. 6
Les Équipes	P. 7
Première Étape	P. 8
Deuxième Étape	P. 8
Matériel Requis	P. 9

Introduction

Si jamais une catastrophe se produit dans la municipalité, nous serons reconnaissants d'avoir eu la prévoyance d'élaborer et de tenir à jour un plan d'urgence.

En tant que responsables municipaux, nous pouvons être appelés à gérer toutes sortes de situations d'urgence allant d'une tempête de neige à un écrasement d'avion. Plus la technologie progresse, plus les dangers qui y sont associés ne se multiplient.

La gestion d'une situation d'urgence est une fonction complexe, nécessitant un siège pour la prise de décisions et la coordination du personnel dépêché sur les lieux. Il faut qu'il y ait entrée et sortie d'informations constantes et précises, d'une part, afin de favoriser la gestion des ressources et, d'autres part, afin de tenir le grand public au courant des événements.

La gestion d'une situation d'urgence exige beaucoup de temps. Frappant souvent au pire moment, les catastrophes peuvent signifier plusieurs jours, voire plusieurs semaines, de travail intense.

Organisation des mesures d'urgence

Mettre toutes les personnes touchées par les événements à l'abri dans un endroit déterminé par la municipalité afin de pouvoir leurs apporter de l'aide rapidement.

*Centre de coordination : centre administratif : 8 ch. des Côtes
Centre des services et d'hébergement temporaire : 10 ch. des Côtes*

La création d'un centre des opérations d'urgence et la formation d'un groupe des opérations d'urgence. La mise sur pied d'un centre et d'un groupe des opérations d'urgence exige l'engagement des responsables locaux, ainsi que l'appui et la collaboration des organismes. Ce groupe est désigné pour la collecte et la diffusion de l'information ainsi que pour l'analyse de la situation. C'est également là que se prennent et s'exécutent les décisions concernant les interventions d'urgence, l'information doit être recueillie, analysée et affichée d'une façon claire, concise et fréquente.

Emplacement

Un certain nombre de facteurs doivent être pris en considération dans le choix de l'emplacement de Centre de Mesures d'Urgence. Il doit être en mesure de fonctionner sans aide extérieure pendant une période assez longue grâce à des systèmes indépendants de :

Production d'électricité : Génératrice 35 000 watt sur tracteur

Alimentation en eau : Avec la génératrice, les pompes fonctionnent

Évacuation des déchets : Avec la génératrice, les pompes fonctionnent

Aération : Les fenêtres ont la possibilité d'être ouverte et il y en a dans toutes les pièces

Il doit aussi comprendre une salle des opérations/communications, une aire de repos, des toilettes, une cuisine et un garde-manger. Il ne faut pas oublier le matériel requis pour permettre au personnel de fonctionner durant la catastrophe.

Moyens de secours minimaux

Centre de services et d'hébergement temporaire

Le centre de services et d'hébergement temporaire est situé au :
10 chemin des Côtes, St-Jean I.O.

Centre d'hébergement temporaire : 10 chemin des Côtes

Pièce	Dortoir	Avec tables et sièges amovibles	Sans siège (debout)
Salle municipale	39	189	300
Cuisine	9	44	60

Source : Groupe ultima (assureur) de la Municipalité de St-Jean I.O.

Centre de coordination

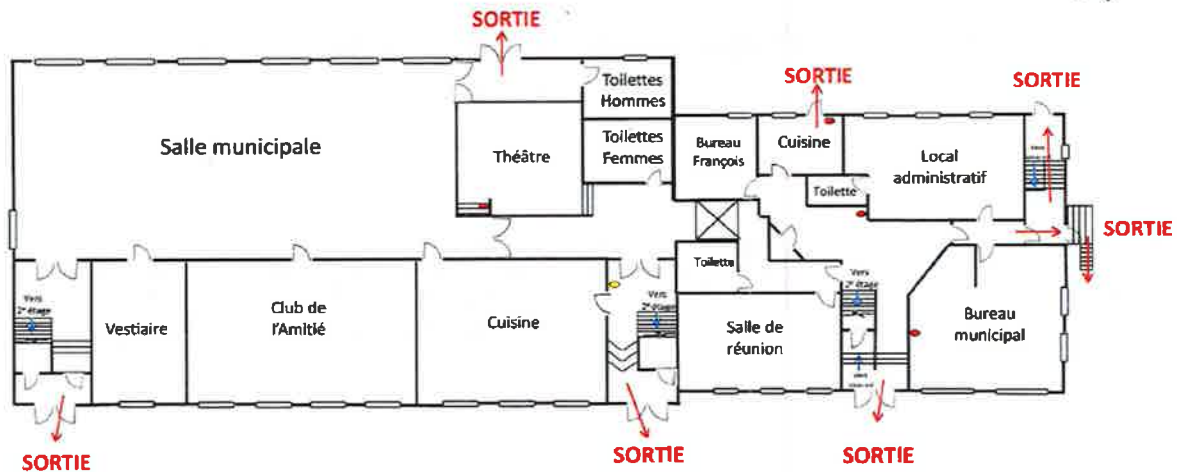
Le centre de coordination est situé au :
8 chemin des Côtes, St-Jean I.O.

Le centre de coordination dispose l'équipement nécessaire de télécommunication et information permettant la réception, le traitement et la transmission de l'information relative à la gestion du sinistre et de l'espace nécessaire pour accueillir les personnes désignées par la municipalité.

Liste des équipements du centre de la coordination :

- Ligne téléphonique 418-829-2206
- Ligne de télécopieur 418-829-0997
- Ordinateurs
- Accès internet
- Photocopieur/numérateur
- Une adresse courriel stjeanio@bellnet.ca

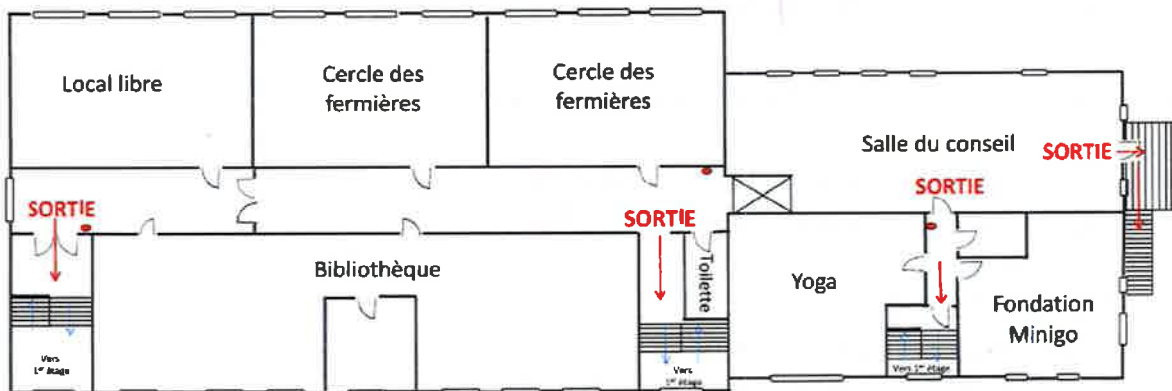
Plan des lieux – 1^{er} étage



- LÉGENDE**
- : extincteur
 - : défibrillateur

Ce plan n'est pas à l'échelle et peut comporter des erreurs

Plan des lieux – 2^e étage



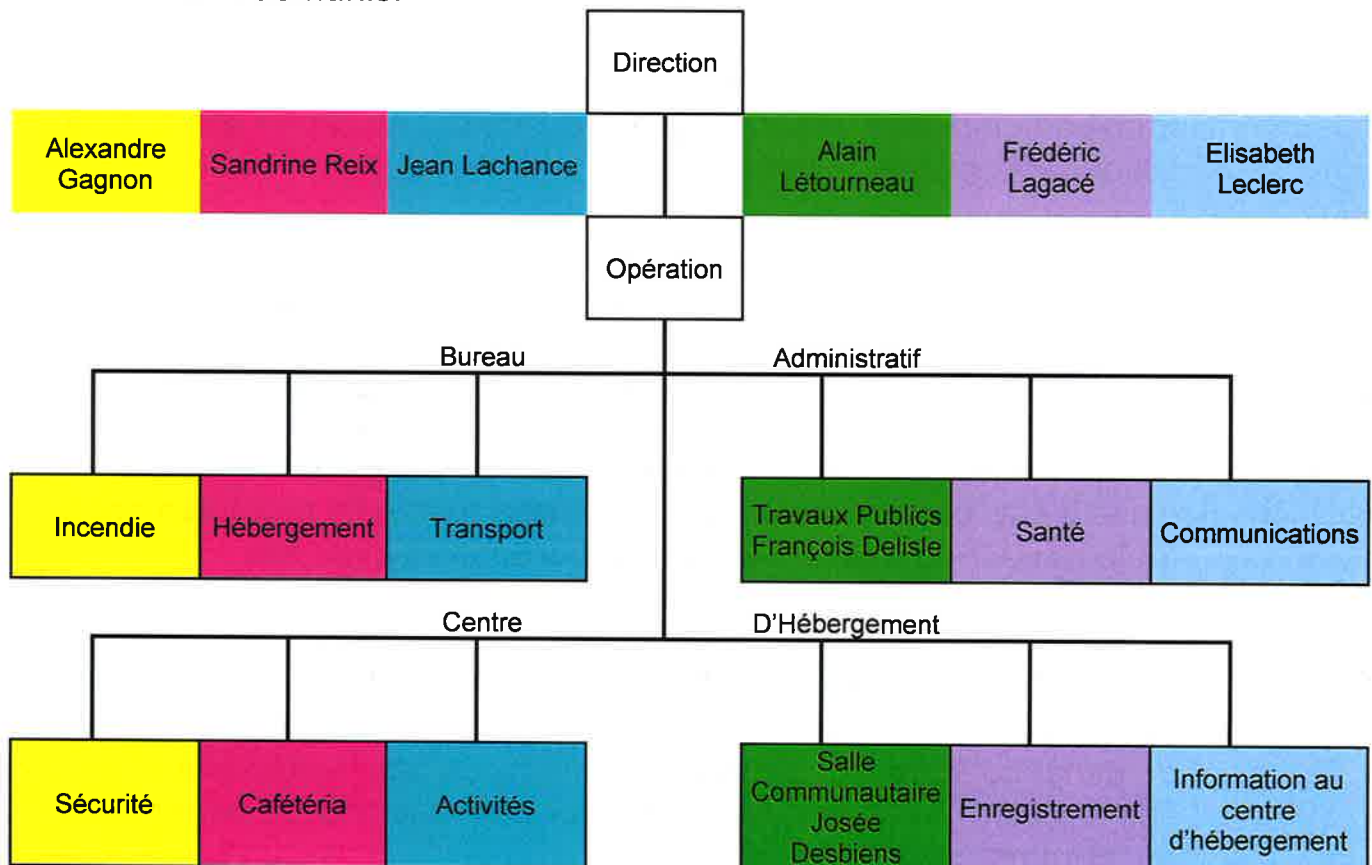
- LÉGENDE**
- : extincteur

Ce plan n'est pas à l'échelle et peut comporter des erreurs

Les Équipes

L'équipe de direction se compose du maire et des conseillers municipaux. Ils sont chargés d'informer le public de l'évolution de la situation et ils peuvent prendre des décisions allant au-delà des pouvoirs du directeur tel que décréter un état d'urgence local, approuver des dépenses extraordinaires. Ils doivent faire la planification à long terme afin de ne pas être pris au dépourvu si jamais les événements prenaient une tournure inattendue.

L'équipe des opérations doit exécuter les ordres émanant de la direction, tout en contrôlant et en coordonnant le centre d'urgence. Ils doivent veiller à ce que l'information soit promptement présentée à la direction afin de leurs permettre de prendre des décisions en temps opportun. Étant avec les personnes sinistrées, ils doivent constamment donner l'état de la situation à l'équipe de direction. Il est très important de tenir un registre d'entrées et de sorties afin de savoir en tout temps combien de personnes sont sur place et combien d'entre-eux ont besoin d'hébergement ou qu'ils sont présents pour prendre des nouvelles. Il est essentiel d'avoir des personnes pour faire la sécurité puisque les gens peuvent mal réagir au stress qu'ils vivent quand ils sont face à une situation où ils se sentent démunis.



Les procédures d'alerte

Première étape

Il faut amorcer la chaîne téléphonique dès qu'une personne apprend qu'une situation d'urgence s'est produite. Cette personne doit prévenir le maire, les conseillers, le personnel de la municipalité ainsi que le personnel de soutien de première ligne.

Les appels doivent être effectués rapidement, pour ce faire, il est préférable de séparer la liste à plusieurs personnes afin d'augmenter la rapidité d'exécution.

Deuxième étape

Ouverture du Centre de Mesures d'Urgence, il faut transformer les lieux selon les plans prévu en cas d'Urgence. Il faut être rapide afin de pouvoir accueillir les personnes qui auront besoin de soins et de services rapidement.

Il doit y avoir une communication directe avec une personne qui est sur les lieux de la catastrophe pour pouvoir planifier et se préparer à recevoir les sinistrés.

Ceux qui ont comme tâche le transport, peuvent aller sur les lieux afin de déterminer s'il y a des gens qui ont besoin d'être transportés ou s'ils pourront se déplacer par eux-mêmes. Si jamais il n'y a pas de transport requis, ces personnes reviennent au centre afin d'aider les gens au centre d'Urgence.

Il faut contacter les services que nous allons avoir de besoin afin de pouvoir aider les gens tel que Croix Rouge, Sécurité Civile, ...

Il est primordial de contrôler l'information, une seule personne est dédiée à la communication afin d'éviter la propagation de rumeurs et de faux renseignements. Les nouvelles et les appels du public doivent être contrôlés afin que l'on puisse mettre fin promptement à toute rumeur ou à toute insinuation qui pourrait avoir des conséquences sur la sécurité du public.

Les situations d'urgence sont de nature stressante, il faut prévoir des séances de discussion visant à permettre au personnel d'intervention de parler ouvertement de ses sentiments, de ses frustrations et de ses anxiétés. Il est important d'insister pour que chacun se repose et se fasse remplacer périodiquement.

Matériel Requis pour la direction

Téléviseur	Étiquettes d'identité
Bureaux	Photocopieuse
Chaises	Carafes d'eau et verres
Tableau	Ciseaux
Calendrier	Ruban adhésif
Classeurs	Répertoires des ressources
Horloge	Radio
Calculatrice	Téléphones
Taille-Crayon	Cartes de la localité
Annuaire Téléphoniques	Papiers
Plans des Opérations d'Urgence	Blocs-notes
Corbeilles	Piles
Enveloppes	

Matériel Requis pour le centre d'opération

Formule d'enregistrement	Téléviseur
Tableau d'affichage	Lecteur DVD avec des films
Crayons	Jouets
Tables	Lits de camp
Chaises	Cendriers
Chemises à documents	Rallonges électriques
Cafetière et tasses	Ampoules électriques
Ustensiles de table	Porte-manteaux et cintres
Garde-manger	Lampes de poche
Cuisinière	Jus
Essuie-tout	Draps, taies d'oreillers
Ustensiles de cuisine/service	Serviettes de bain
Savon personnel et vaisselle	Sac à déchets
Fournitures médicales	Papier hygiénique
Vêtements	Verres
Nourriture	

